

procuration bancaire droit et devoir

Par pat7443, le 25/07/2011 à 03:08

bonjour mon grand pere ne pouvant plus s'occuper de son patrimoine etant en maison medicalisé m a donner procuration de ses comptes bancaires en me donnant pour mission de gerer ses comptes pour le mieux.

il m a autoriser pour les services rendus etant le seul heritier donc la seule personnes a m 'occuper de lui a prendre les sommes que je desire si j 'en ai la neccessité est ce legal ou pas dans le cadre d une procuration bancaire ? est ce que le banquier as le droit de s 'y opposser

cordialement